



Réforme Peillon ...

A nous d'imposer notre réforme !

La réforme des rythmes, mise en place à la rentrée 2013 pour un peu plus de 20 % des écoliers, fait apparaître de grandes difficultés.

En faisant glisser les missions d'enseignement de l'Éducation nationale vers les communes, elle crée de graves inégalités de traitement sur le territoire, et crée une confusion entre scolaire et périscolaire (locaux, activités...).

Elle va à l'encontre de l'intérêt des enfants et de celui de l'ensemble des acteurs concernés personnels territoriaux, enseignants et usagers).

Cette réforme bâclée a été mise en œuvre contre l'avis d'une majorité des personnels et de leurs organisations syndicales, elle a été imposée sans les moyens d'encadrement nécessaires.

Ma commune est pauvre, mon péri éducatif aussi !

Cette réforme aggrave les inégalités territoriales

La réforme des rythmes scolaires entraîne la prise en charge d'une partie de la journée de classe par la commune via les temps péri éducatifs. L'État les subventionne peu. La conséquence ? Les usagers vont payer directement ou indirectement (via les impôts locaux !). Les activités péri éducatives sont souvent payantes pour les élèves... C'est une remise en cause de la gratuité scolaire.

Une enquête menée par la CGT Educ'action note déjà une inégalité territoriale non négligeable. Ainsi, les activités sont variables en fonction des moyens des communes : goûter chez l'un, jeux collectifs chez l'autre. Plus encore, le recours aux associations entraîne des disparités au sein d'une même commune, faute de place.



Des mises en place variables, mais des constantes :

**Des élèves fatigués,
des conditions de travail dégradées !**



Les témoignages des enseignants, des personnels municipaux et des parents d'élèves concordent pour décrire une dégradation sans précédent des conditions de travail et d'apprentissage. Toutes les remontées indiquent des écoles «noyées» dans le périscolaire, des activités morcelées.

Le bilan ?

- Pour les élèves, c'est plus de fatigue car plus de temps de présence en structures collectives.
- Pour les enseignant-es, un alourdissement de la semaine.
- Pour les personnels territoriaux, c'est une remise en cause non concertée des horaires, des conditions et profils de travail, de la nature des activités du mercredi, de la prise en compte de la pénibilité... Cela entraînera une aggravation de l'amplitude horaire quotidienne, la mise en place de postes avec coupure...
- Pour les animateurs-trices, l'application dérogatoire «jeunesse et sports» dégrade les taux d'encadrement. Les emplois du temps morcelés, les multiples intervenants saucissonnent les projets pédagogiques.

**JEUDI 14 NOVEMBRE
TOUS ET TOUTES EN GREVE**

Quel bilan dans les communes l'appliquant ?

Pas de concertation pour les territoriaux !

Dans le meilleur des cas, quelques rencontres ont eu lieu, des questionnaires adressés aux parents et des remontées lacunaires. Dans la majorité des cas, les instances statutaires des personnels territoriaux n'ont pas été saisies. Nous déplorons l'ostracisme subi par les personnels communaux.

Aucune consultation des agents de la ville ! Aucune information sur les budgets !

Des propositions très variables

Quatre variables sont envisagées par les mairies : l'heure d'ouverture et de fermeture des écoles, une alternance de journées longues ou courtes **l'extension de la pause méridienne** et le positionnement de la demi-journée supplémentaire.

Ces propositions entraînent mécaniquement **un accroissement du temps de présence de l'adulte et de l'enfant** sur l'école dégradant d'autant les conditions de travail et d'apprentissage.

Ouvrir les écoles plus tôt entraînera également un surcoût pour les salariés résidant sur une autre commune, pratiquant d'autres horaires, **une plus grande amplitude de la journée** pour les personnels communaux.

Alterner journées longues et courtes entraîne de la confusion pour les élèves. Toutes mettent à mal les après-midi en maternelle.

Des structures et des personnels saturés

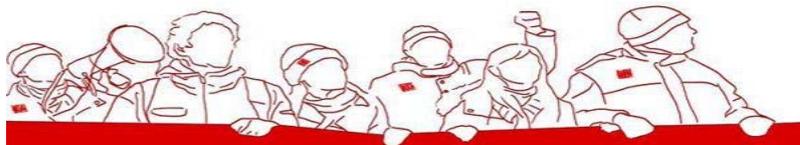
Les activités sont sur sites (dans les écoles) ou effectuées sur des structures municipales (centre de quartier, médiathèque, piscine, conservatoire...). Parfois, les activités sont payantes.

Dans tous les cas, la réforme crée de graves inégalités de traitement sur le territoire et une confusion entre le scolaire et le périscolaire.

Une autre réforme est possible !

La CGT veut une réforme qui :

- Résulte d'une large concertation avec l'ensemble des acteurs de l'École.
- Supprime l'APC et marque la reprise en main de la difficulté scolaire par des enseignants spécialisés.
- Garantisse la réelle gratuité de l'école et le cadrage national de ces rythmes
- N'entraîne pas une régression des droits et des conditions de travail des personnels, dans le respect des métiers et des fiches de postes des personnels, sans aggravation de l'annualisation du temps de travail des animateurs
- Qui respecte les normes d'encadrement CLSH
- Mette fin à la semaine de 4 jours de Darcos car elle est néfaste pour les élèves.
- Déconnecte le temps des élèves (26h) de celui des enseignants (18h).
- Entraîne le recrutement de personnel qualifié à hauteur des besoins pour les cantines, les centres de loisirs, les accueils en centre de quartier et piscine
- Investit dans les écoles : limitation des effectifs, remise en état des locaux.
- Supprime le zonage des vacances et respecte l'alternance stricte 7 semaines de classe et 2 semaines de vacances.



JEUDI 14 NOVEMBRE

Grève et manifestations